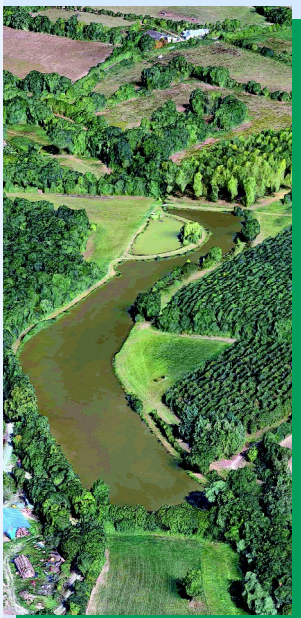


L'étang du Flageolet : un point bas mais un haut-lieu pour Saint-Martin

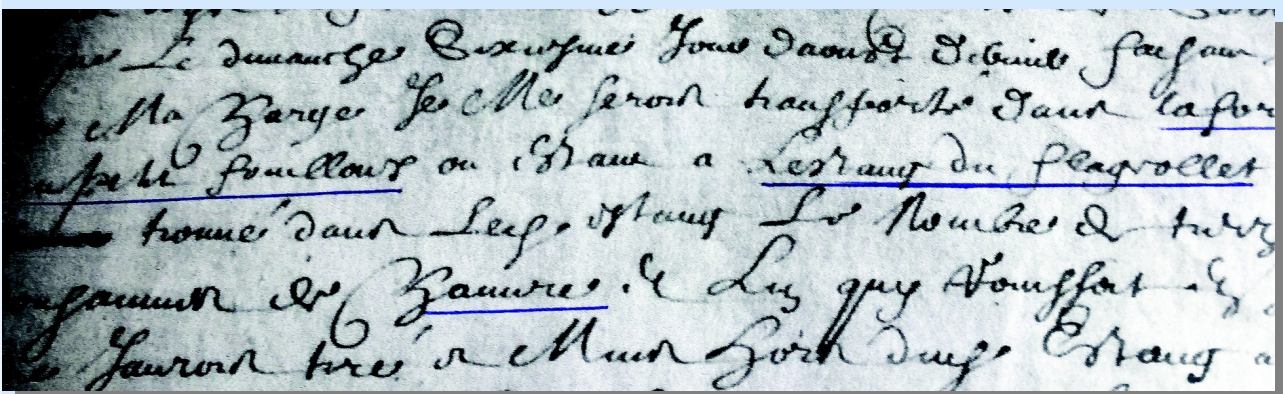
Robert Audoin



Etang du Flageolet

Il occupe 4,5 Ha depuis son agrandissement en 1980. La date de son creusement est inconnue, mais sa présence est attestée au 17ème siècle comme propriété du Comte de Serrant. Les archives du château détaillent des plaintes du Comte à l'égard des paysans qui l'utilisent pour le rouissage du chanvre et du lin. La carte de Cassini le montre en l'identifiant comme « La Flageolette ».

En 1924, l'étang et le bois sont vendus à un amateur de chasse puis en 1953 au propriétaire d'une casse automobile. L'étang est ensuite revendu au maire de la commune, Paul Chalain. Son fils en fait un lieu d'animation en y développant la pêche en relation avec la fédération de pêche. Il devient propriété de la commune en 2024 ; le bois était devenu propriété communale dès 1997.



Archives de Serrant, extrait du texte original de la plainte déposée en 1651

[Lire l'article complet dans le Bulletin HCLM N°62, p. 5-7](#)